Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260312-DELIB1003269-DE

Délibération n° 2026-1003-9

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 10 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Convocation :
Du 04/03/2026

Affichage : 13/03/2026

L'An deux mille vingt-six, le 10 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Gaëlle GUILLO, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Estelle LAILLER, Jérôme LE QUINTREC, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Laure LAMARE et Cécile LE MOUEL ayant donné respectivement pourvoir à Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN et Estelle LAILLER.

Secrétaire de séance : Rozenn FORTIN

9 – TARIFS SEJOURS VACANCES AVRIL

Rapporteur : Madame Gaëlle GUILLO, adjointe au maire

Le service enfance - jeunesse propose pour cet année l'organisation d'un séjour en avril. Ces tarifs ont été étudiés par les commissions enfance-jeunesse qui ont émis un avis favorable à leur application.

Public : espace jeunes (11 – 17 ans)
Avril : « Bivouac VTT» (balade VTT, accrobranche, visite de la tour de contrôle de l'aérodrome , barbecue, veillée à thème)

Dates : du jeudi 16 avril à 9h au vendredi 17 avril 18h
Nombre de places : 12
Lieu : Meucon
Transport : VTT
Encadrement : 2 accompagnateurs diplômés

Tranches QF	Participation de la commune	Total après déduction
T1- 0 à 800€	50%	32 €
T2- 801€ à 1000€	45%	35 €
T3- 1001€ à 1200€	40%	38 €
T4- 1201€ à 1400€	35%	42 €
T5- 1401€ à 1600€	30%	45 €
T6 Supérieur à 1601€	25%	48 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260312-DELIB1003269-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs de ce séjour tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.